



<b>ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</b>  <i>Nombre de membres :</i> <i>En exercice : 9</i> <i>Présents : 7</i> <i>Votants : 7</i> <i>Procurations : 0</i>  <i>Date de convocation :</i> 20 mars 2024  <i>Date d'affichage :</i> 2 avril 2024	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</b>  <b>Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre</b> , à 11 heures, les membres du Bureau de l'Association Foncière, convoqués légalement, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Commune de Gennes, sous la présidence de Monsieur Jean Simondon, président de l'Association Foncière  <b>Etaient présents :</b> BEAUD Jean, CHOUFFE Jean-Claude, DACH Roger, GENILLOUX Jean-Pierre, GENILLOUX Philippe, HUGOT Jean-Pierre, SIMONDON Jean  <b>Excusés :</b>  <b>Absents :</b> HIRCHI Céline, JANNIN Jean-François, DDT du Doubs  <b>Secrétaire :</b> GENILLOUX Philippe
--	---

### Délibération AFR 240303 : Budget primitif 2024

Sur présentation du président et après examen, le Bureau de l'Association foncière, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 820,00 €	8 869.98 €
Investissement	0 €	2 001,60 €

Le Président  
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture